

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 26 septembre 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **26 septembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **20 septembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

**N°23 – DB du 26/09/2019**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Marché de gestion globale des déchets ménagers du bassin de Pompey  
Avenant n° 2 au lot Collecte des déchets ménagers et assimilés en  
porte-à-porte et apport volontaire  
Collecte FFOM**

Le 5 novembre 2015, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a signé un marché avec la société COVED concernant le marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey et plus particulièrement pour le Lot 1 – collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte et en apport volontaire.

Dans un contexte de politique incitative dans la gestion des déchets initiée en 2015, les choix dans la définition de ce nouveau marché ont permis de maîtriser les évolutions de coûts.

Le comportement des usagers, stimulé par le sentiment de maîtrise financière dans la gestion individuelle de leurs déchets, a permis d'augmenter de manière importante la valorisation des déchets :

- augmentation de 43 % pour les emballages ;

- augmentation de 12% pour le compostage des déchets fermentescibles.

Historiquement, la collecte hebdomadaire de ces derniers passait à un rythme bi mensuel entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> avril. Avec le renforcement du geste de tri opéré par les habitants, et avec l'ambition de permettre aux habitants de disposer de l'ensemble des services à leur disposition pour amplifier leurs démarches de tri, il convient de maintenir cette collecte toutes les semaines, quelle que soit la période de l'année.

L'évolution de ce service, non prévue par le marché, engendre une plus-value de 35 000 € HT par an, soit une augmentation de 1,13 %, qui sera à formaliser avec le prestataire sous la forme d'un avenant.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer,**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission Environnement du 10 septembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au lot n°1 du marché de gestion globale des déchets ménagers du Bassin de Pompey, modifiant les règles de collecte des déchets fermentescibles.

**AUTORISE** le Président à signer cet avenant.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRILIC**